

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ACCESSIBILITE  
PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE**

L'an deux mille vingt, et le huit septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Odette DIBON- CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : Jean-Baptiste LAMOTE - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°19 du 28 septembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2020, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « Accessibilité » de 8000 € pour les travaux d'amélioration énergétique et de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie du groupe scolaire et du trinquet, suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « Accessibilité » de 8000 € pour les travaux d'amélioration énergétique et de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie du groupe scolaire et du trinquet ;

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

